

Le contrôle comptable

Le contrôle comptable est un ensemble de procédures comptables qui veille à vérifier l'exactitude et la fiabilité des enregistrements dans les comptes et dans les autres documents comptables et à assurer la protection du patrimoine, selon les modalités fixées par le Gouvernement.

Ce contrôle est exercé par le Comptable Régional ou le comptable de l'organisme faisant partie de l'entité comptable.